



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 11 janvier 2018- 16h00

Valable à compter du 11 janvier 2018 à 16h00, heure locale

Prolongation Vigilance « fortes pluies »

La Préfecture vous informe que la vigilance fortes pluies en cours depuis ce jeudi 11 janvier 2018, 08h00 est prolongée :

Malgré l'accalmie constatée aujourd'hui et qui se prolonge en première partie de nuit, une réactivation des pluies est possible en seconde partie de nuit. Compte tenu de l'état de saturation des sols, ces pluies même en restant de saison peuvent avoir des conséquences significatives. La prudence reste recommandée.

Météo France maintient le département en « vigilance fortes pluies » à compter de ce jeudi 11 janvier 2018, à 16h, heure locale.

Au regard de ces prévisions, la Préfecture recommande à la population de limiter ses déplacements, qui peuvent être rendus difficile par les cumuls de pluies par endroits et en particulier au niveau des franchissements des rivières ou ravines.

Ce bulletin sera réactualisé vendredi 12 janvier 2018 vers 7h, heure locale.

Les services des secours et de la sécurité (17 et 18) ainsi que les maires ont été prévenus afin qu'ils demeurent vigilants.

Les conseils de comportement en cas de fortes pluies :

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités.

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux qui peuvent déborder.
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue, ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. Répondeur téléphonique de Météo France : 02 69 60 10 04 Site Internet de Météo France :

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -

courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



de Mayotte